

Image not found or type unknown



Conditions d'engagement des expatriés en République démocratique du Congo

publié le 25/02/2022, vu 480 fois, Auteur : [NENDAKAlegal](#)

Le droit congolais subordonne la signature du contrat de travail d'un expatrié à la détention préalable d'une carte de travail nationale pour travailleurs étrangers qui a une durée qui ne peut dépasser deux ans.